

Rapport de la commission des finances concernant

**Préavis No 11-4/20**  
**Chavornay – Route de Corcelles /Route d’Orbe**  
**Assainissement et requalification de la chaussée**  
**Remplacement des collecteurs EC / EU / Eau potable**  
**Demande de crédit de construction (phase 2)**

Chavornay, le 29 octobre 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances composée de Mmes Hacina Minder, Carine Protti, de M. Edwin Egger, présidée par M. Ali-Georges Maire, rapporteur, a siégé le mardi 20 octobre à la Maison de commune. Bertil Maire, excusé, a fait part de ses questions par voie écrite. La Municipalité était représentée par M. Christian Kunze, syndic, municipal des finances et M. Paolo Troilo, municipal en charge du préavis. Nous les remercions pour les informations et les réponses qu'ils nous ont apporté.

Comme à l'accoutumée la commission des finances est sollicitée pour faire part de son avis sur l'aspect financier du préavis et plus particulièrement son impact sur la gestion du ménage communal.

**Objet du préavis**

La Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de construction de CHF 4'500'000.- en vue de réalisation de la phase 2 des travaux relatifs à la RC 293, route de Corcelles. Les travaux prévus comportent trois axes qui sont définis de la manière suivante :

- ✓ Réalisation des travaux d'assainissement du bruit routier
- ✓ Remplacement des collecteurs EC / EU / Eau potable
- ✓ Réalisation d'aménagements adaptés aux attentes actuelles

### **Aspects pratiques**

Mis à l'enquête dans la période du 10 octobre au 8 novembre le projet va engendrer les mêmes restrictions de circulation que celles connues avec les travaux de mise en place des panneaux phono-absorbants. Le chantier devrait durer environ une année dès sa mise en œuvre prévue à l'issue du chantier des panneaux phoniques.

La configuration du parcours n'offre pas toujours la possibilité d'une solution répondant aux exigences posées par le projet. C'est le cas par exemple au début de la montée en direction de Corcelles où en raison de l'étroitesse du lieu, le croisement de véhicules larges (machines agricoles, convois spéciaux) ne sera pas possible. Cependant, dans l'ensemble, les plans présentés répondent du mieux possible aux nécessités actuelles de mobilité.

La Commission espère que le projet rencontre l'aval des citoyens et ne soit pas retardé par des oppositions qui pourraient entraîner des surcoûts, voire une absence de subventionnement fédéral, les crédits disponibles auprès de la confédération étant destinés aux premiers demandeurs. Quant au subside ECA et au subventionnement cantonal ils peuvent très prudemment être évalués à CHF 700'000.-.

### **Aspects financiers**

Avec le montant de CHF 4'500'000.- le projet est étonnamment dans la cible du plan d'investissement. Il aurait pu être allégé de CHF 350'000.- si de nouvelles directives en matière de traitement des eaux n'avaient pas été fixées en début d'année. Le montant de l'endettement communal reste ainsi dans la marge prévue et peut être supporté par notre trésorerie.

Il est matériellement illusoire de penser que la durée de vie du revêtement de la chaussée corresponde aux 30 années prévues pour l'amortissement global de la dette engendrée. La Commission demande à la Municipalité d'amortir cette partie du projet dans un délai répondant à l'espérance de résistance du revêtement.

Les coûts liés à la partie souterraine du projet (canalisations eau potable/eaux claires/eaux usées) seront pour leur part affectés aux comptes eau et épuration.

### **Conclusions de la Commission**

Le préavis présenté se situe dans la suite logique des travaux déjà entrepris sur le tronçon routier. Il offre une bonne requalification à long terme de la route de Corcelles. Si une partie du plan d'amortissement est à corriger, le projet

dans son ensemble doit être accepté, il se situe dans la cible du plan d'investissement communal, soit dans les limites de nos capacités financières.

Dès lors le Conseil communal de Chavornay est invité à soutenir le projet et à prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis de la Municipalité no 11-4/20
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**Décide :**

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 4'500'000.- pour la réalisation des travaux d'assainissement et de requalification de la route cantonale – RC293 B-P en traversé de localité et le remplacement des collecteurs EU / EC et eau potable de la Route de Corcelles ;
- de régler ce montant par la trésorerie courante et de le porter sur un compte au bilan amortissable en 30 ans, au maximum.

**La commission des finances**

Le Président :

A.-G. Maire

Les Membres :

H. Minder

C. Protti

E. Egger

B. Maire